

RCS : LISIEUX
Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033
Numéro SIREN : 475 750 337
Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 1985

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société Anonyme au capital de 4 830 188 €
Siège social : 2 Rue Edmond Blanc – 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf juillet à 15 heures, le Conseil d'Administration de la Société des Hôtels et Casino de Deauville s'est réuni sur convocation de son Président. La réunion se déroule par visioconférence.

Sont présents :

- | | |
|------------------------------|---|
| ▪ Monsieur Bruno CHAUVIN | - Administrateur, Directeur Général délégué |
| ▪ Madame Emmanuelle ANGLADE | - Administrateur |
| ▪ Madame Nadège LAHAYE | - Administrateur |
| ▪ Monsieur Emmanuel BOCHATAY | - Administrateur |

Sont absents et excusés :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| ▪ Monsieur Dominique DESSEIGNE | - Président Directeur Général |
| ▪ Madame Christine DELOY | - Administrateur |
| ▪ Madame Valérie LEROY | - Représentante du personnel |
| ▪ Madame Katia CARPENTIER | - Représentante du personnel |
| ▪ Madame Isabelle DUPIN | - Représentante du personnel |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno CHAUVIN, en l'absence de Monsieur Dominique DESSEIGNE, Président du Conseil d'administration, empêché.

Madame Anne DAMINET remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil constatant la présence effective de la moitié, au moins, de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du 27 juin 2022;
- Décision à prendre sur la poursuite du mandat d'un Directeur Général délégué ;
- Nomination d'un Directeur Général délégué;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

[...]

I.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2022

Le conseil, connaissance prise du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 juin 2022 approuve ce procès-verbal.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II - DÉCISION À PRENDRE SUR LA POURSUITE DU MANDAT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Monsieur le Président donne lecture du courrier adressé à Monsieur Jean-François PLANTEBLAT le 13 juillet 2022.

En conséquence des motifs évoqués il expose au Conseil qu'il n'est pas dans l'intérêt social de la société que se poursuive le mandat de Directeur Général délégué de Monsieur Jean-François PLANTEBLAT et il demande aux administrateurs de bien vouloir se prononcer sur la révocation du mandat de Monsieur Jean-François PLANTEBLAT.

Après échange de vues, le Conseil décide la révocation du mandat de Directeur Général délégué de Monsieur Jean-François PLANTEBLAT, à compter de ce jour.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

III - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Il est proposé au Conseil de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Vincent ARNAUD en qualité de Directeur Général délégué pour la durée des fonctions de Directeur Général.

Monsieur Vincent ARNAUD exercera les pouvoirs prévus par la loi. Il sera investi des mêmes pouvoirs que ceux du Directeur Général, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Toutefois à titre interne, seront soumis à l'autorisation du conseil toutes opérations d'investissement ou de réinvestissements significatifs, toutes prises de participation, toutes opérations d'emprunts auprès de tiers ou tous accords hors du cours normal des affaires

Monsieur le Président précise que Monsieur Vincent ARNAUD ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social de Directeur Général délégué.

Après échange de vues, le conseil décide de nommer Monsieur Vincent ARNAUD en qualité de Directeur Général délégué de la Société des Hôtels et Casino de Deauville, à compter de ce jour.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme
Fait à Deauville, le 21 juillet 2022
Bruno CHAUVIN
Directeur Général délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Chauvin', written over a horizontal line.